

**Université de Saint-Boniface**

**États financiers**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

# Université de Saint-Boniface

## États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

---

### Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
<b>États financiers</b>	
Bilan	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7



Tel: 204 956 7200  
Fax: 204 926 7201  
Toll-free: 800 268 3337  
www.bdo.ca

BDO Canada LLP/s.r.l.  
700 - 200 Graham Avenue  
Winnipeg MB R3C 4L5 Canada

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

L'Assemblée législative du Manitoba  
Le Bureau des gouverneurs de l'Université de Saint-Boniface

### Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Université de Saint-Boniface, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012, l'état de l'évolution des soldes de fonds, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université de Saint-Boniface au 31 mars 2012, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*BDO Canada s.r.l.*

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)  
Le 26 juin 2012

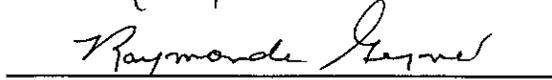
# Université de Saint-Boniface

## Bilan

Au 31 mars

	Fonctionnement général 000 \$	Fonds affectés 000 \$	Immobilisations 000 \$	Dotation 000 \$	2012 000 \$	2011 000 \$
<b>Actif</b>						
<b>Actif à court terme</b>						
Encaisse (note 3)	7 173	-	-	-	7 173	6 333
Comptes à recevoir et autres actifs	1 725	-	-	290	2 015	2 799
	<b>8 898</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>290</b>	<b>9 188</b>	<b>9 132</b>
Placements (note 4)	11 949	-	-	10 921	22 870	21 951
Immobilisations (note 5)	-	-	26 774	-	26 774	25 032
Interfonds	(12 216)	12 001	-	215	-	-
	<b>8 631</b>	<b>12 001</b>	<b>26 774</b>	<b>11 426</b>	<b>58 832</b>	<b>56 115</b>
<b>Passif et soldes de fonds</b>						
<b>Passif à court terme</b>						
Comptes à payer et frais courus	3 263	-	-	-	3 263	3 947
Revenus reportés	427	-	-	-	427	411
Contributions reportées (note 6)	2 285	-	-	-	2 285	1 044
Emprunt à court terme (note 7)	146	-	-	-	146	159
	<b>6 121</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 121</b>	<b>5 561</b>
Emprunt à long terme (note 7)	-	-	-	-	-	146
Engagements (note 9)						
<b>Soldes de fonds</b>						
Non grevés d'affectations	2 510	-	-	-	2 510	2 509
Grevés d'affectations (note 11)	-	12 001	-	-	12 001	12 206
Investis en immobilisations	-	-	26 774	-	26 774	25 032
En dotation (note 12)	-	-	-	11 426	11 426	10 661
	<b>2 510</b>	<b>12 001</b>	<b>26 774</b>	<b>11 426</b>	<b>52 711</b>	<b>50 408</b>
	<b>8 631</b>	<b>12 001</b>	<b>26 774</b>	<b>11 426</b>	<b>58 832</b>	<b>56 115</b>

Approuvé par le Bureau des gouverneurs de l'Université de Saint-Boniface :


Président  

Rectrice

**Université de Saint-Boniface**  
**État de l'évolution des soldes de fonds**

**Pour l'exercice terminé le 31 mars**

	Fonctionnement général 000 \$	Fonds affectés (note 11) 000 \$	Immobilisations 000 \$	Dotation 000 \$	2012 000 \$	2011 000 \$
Solde, au début de l'exercice présenté antérieurement	2 509	10 911	25 032	11 956	50 408	36 801
Changement de présentation (note 10)	-	1 295	-	(1 295)	-	-
Solde, au début de l'exercice retraité	2 509	12 206	25 032	10 661	50 408	36 801
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	901	381	227	794	2 303	13 607
Virements (note 11)						
Intérêts	(193)	193	-	-	-	-
Allocations pour projets futurs	(666)	666	-	-	-	-
Financement de projets	87	(87)	-	-	-	-
Reclassification de restrictions	-	29	-	(29)	-	-
Achats/transferts d'immobilisations	(128)	(1 387)	1 515	-	-	-
	(900)	(586)	1 515	(29)	-	-
Changement net de l'exercice	1	(205)	1 742	765	2 303	13 607
Solde, à la fin de l'exercice	2 510	12 001	26 774	11 426	52 711	50 408

**Université de Saint-Boniface**  
**État des résultats**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Fonctionnement général 000 \$	Fonds affectés 000 \$	Immobilisations 000 \$	Dotation 000 \$	2012 000 \$	2011 000 \$
<b>Revenus</b>						
Subventions						
Provincial	14 667	-	1 241	-	15 908	20 101
Fédéral	4 968	-	292	-	5 260	7 952
Droits de scolarité	3 804	-	-	-	3 804	3 861
Autres revenus	2 345	-	3	61	2 409	3 087
Dons	-	391	-	762	1 153	2 290
Produits financiers	536	-	-	333	869	1 698
	<b>26 320</b>	<b>391</b>	<b>1 536</b>	<b>1 156</b>	<b>29 403</b>	<b>38 989</b>
<b>Dépenses</b>						
Salaires et avantages sociaux	19 776	-	-	-	19 776	18 874
Matériel et autres	4 389	-	-	150	4 539	4 291
Amortissement	-	-	1 309	-	1 309	835
Déplacements et conférences	643	-	-	-	643	563
Services publics	511	-	-	-	511	520
Bourses et prix	100	10	-	212	322	299
	<b>25 419</b>	<b>10</b>	<b>1 309</b>	<b>362</b>	<b>27 100</b>	<b>25 382</b>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice</b>	<b>901</b>	<b>381</b>	<b>227</b>	<b>794</b>	<b>2 303</b>	<b>13 607</b>

**Université de Saint-Boniface**  
**État des flux de trésorerie**

<b>Pour l'exercice terminé le 31 mars</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
	<b>000 \$</b>	<b>000 \$</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	2 303	13 607
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	1 309	835
Gain sur vente d'immobilisations	(3)	-
	<u>3 609</u>	<u>14 442</u>
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes à recevoir et autres actifs	784	3 589
Comptes à payer et frais courus	(684)	(53)
Revenus reportés	16	22
Contributions reportées	1 241	(140)
	<u>4 966</u>	<u>17 860</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Augmentation (diminution) nette de l'emprunt	<u>(159)</u>	<u>305</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Achats d'immobilisations	(3 055)	(11 069)
Vente d'immobilisations	7	-
Augmentation des placements	(919)	(1 535)
	<u>(3 967)</u>	<u>(12 604)</u>
<b>Augmentation nette de l'encaisse</b>	<b>840</b>	<b>5 561</b>
<b>Encaisse, au début de l'exercice</b>	<u>6 333</u>	<u>772</u>
<b>Encaisse, à la fin de l'exercice</b>	<u>7 173</u>	<u>6 333</u>

---

# Université de Saint-Boniface

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

---

### 1. Autorité et objectifs

L'Université de Saint-Boniface (« l'Université ») est constituée en corporation dans la province du Manitoba depuis 1871. L'Université est régie par son Bureau des gouverneurs sous l'autorité de la *Loi sur l'Université de Saint-Boniface*, C.P.L.M. c. U150.

L'Université est un organisme de bienfaisance enregistré et bénéficie à ce titre de l'exonération d'impôt sur le revenu prévue à l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le capital de l'Université est composé des fonds suivants : fonds non grevés d'affectations; fonds grevés d'affectations d'origine interne et externe; fonds investis en immobilisations; et fonds de dotation. Il n'y a eu aucun changement à ce que l'Université considère être son capital depuis l'année précédente.

L'Université a pour objectifs de répondre aux besoins éducatifs des collectivités francophones du Manitoba et du Canada et de favoriser leur mieux-être sur les plans linguistique, culturel, économique et social. Pour atteindre ces objectifs, elle offre, en français, une vaste gamme de possibilités en matière d'éducation et de recherche.

L'Université gère son capital afin de s'assurer de maintenir les ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs. L'Université veille aussi à maintenir les ressources nécessaires pour satisfaire à ses obligations telles que les dépenses générales et administratives, les réparations majeures et l'achat des immobilisations requises.

### 2. Sommaire des principales politiques comptables et des méthodes de présentation utilisées

#### Méthode de comptabilité

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. L'Université a adopté la méthode de comptabilité par fonds, et a comptabilisé les apports selon la méthode de comptabilité par fonds affectés. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses relatives sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Il existe quatre fonds principaux à l'Université : le Fonds de fonctionnement général, les Fonds affectés, le Fonds des immobilisations et le Fonds de dotation.

---

# Université de Saint-Boniface

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

---

### 2. Sommaire des principales politiques comptables et des méthodes de présentation utilisées (suite)

#### Méthode de comptabilité (suite)

##### *Fonds de fonctionnement général*

Le Fonds de fonctionnement général couvre la prestation des programmes et les activités administratives. Il est constitué des ressources non affectées et des subventions de fonctionnement affectées. Il s'étend notamment aux opérations et aux activités suivantes :

- Secteur universitaire
- École technique et professionnelle
- Éducation permanente
- Centre de recherche qui comprend le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest et les apports affectés à la recherche
- Services Internes qui comprennent entre autres les opérations administratives, financières et informatiques ainsi que les services aux étudiants

##### *Fonds affectés*

Les Fonds affectés sont composés du fonds grevé d'affectations d'origine interne et du fonds grevé d'affectations d'origine externe. Le fonds d'affectations d'origine interne représente des fonds réservés par le Bureau des gouverneurs pour divers besoins futurs. Le fonds d'affectation d'origine externe provient de sommes reçues qui peuvent être utilisées dans leur intégralité selon les restrictions d'un donateur ou d'autres tiers.

##### *Fonds des immobilisations*

Le Fonds des immobilisations représente les actifs nets de l'Université qui ne sont pas disponibles pour d'autres buts parce qu'ils ont été investis en immobilisations.

##### *Fonds de dotation*

Le Fonds de dotation est constitué de sommes d'argent ou de valeurs mobilières obtenues par voie de legs, de dotation ou de dons et dont le capital est maintenu intact, tout comme les produits financiers qui en découlent, aux fins déterminées par le testateur ou donateur.

#### Constatation des revenus

Les apports affectés au fonctionnement général sont comptabilisés dans le Fonds de fonctionnement général, à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel les dépenses visées ont été engagées ou, selon le cas, au cours duquel l'activité ou le projet visé a pris fin. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés à titre de revenus soit du Fonds des immobilisations, soit des Fonds affectés, soit du Fonds de dotation, selon le cas.

Les apports non affectés sont comptabilisés dans le Fonds de fonctionnement général à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel ils ont été reçus.

---

# Université de Saint-Boniface

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

---

### 2. Sommaire des principales politiques comptables et des méthodes de présentation utilisées (suite)

#### Constatation des revenus (suite)

Les accords de financement qui sont conclus, sous forme de billets à ordre, avec le gouvernement provincial pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations, sont enregistrés comme des subventions d'immobilisations. Ces billets à ordre seront remboursés à partir du financement futur accordé par le gouvernement provincial par l'intermédiaire du Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP). Les subventions d'immobilisations, selon la méthode de comptabilité par fonds affectés, sont comptabilisées à titre de revenus dans l'état des résultats. Le financement futur reçu du CEP en lien avec les billets à ordre pour couvrir les frais d'intérêts et les paiements du principal est exclu de l'état des résultats.

Les apports destinés à la dotation sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds de dotation. Quant aux produits financiers générés par les ressources du Fonds de dotation, peu importe que ceux-ci aient été affectés ou non, ils sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds de dotation.

Tous les autres produits financiers qui ne sont pas générés par les ressources du Fonds de dotation sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds de fonctionnement général.

#### Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Université comprennent l'encaisse, les comptes à recevoir, les placements, les comptes à payer et frais courus, et l'emprunt.

Les justes valeurs de l'encaisse, des comptes à recevoir, des comptes à payer et frais courus et de l'emprunt se rapprochent de leurs valeurs comptables en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Les justes valeurs des placements sont estimées soit d'après le cours du marché pour des émissions similaires, soit d'après le taux actuel prévu pour des dettes similaires garanties par le gouvernement, de même échéance.

L'Université classe ses instruments financiers comme suit :

- L'encaisse et les placements sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transactions et sont reportés au bilan à la juste valeur avec les intérêts, les dividendes, les gains et les pertes réalisés et non réalisés comptabilisés sous la rubrique « Produits financiers » dans l'état des résultats.
- Les comptes à recevoir sont classés comme prêts et créances. Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur coût amorti moins provision pour moins-value.
- Les comptes à payer et frais courus et l'emprunt sont classés comme autres passifs financiers. Ces passifs financiers sont comptabilisés à leur coût amorti.

Les coûts des transactions liées aux instruments financiers sont portés aux dépenses à mesure qu'ils sont engagés selon leur date de transaction.

---

# Université de Saint-Boniface

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

---

### 2. Sommaire des principales politiques comptables et des méthodes de présentation utilisées (suite)

#### Instruments financiers (suite)

L'Université n'a fait l'acquisition d'aucun produit financier dérivé, que ce soit à titre d'instrument de couverture des risques de change ou de taux d'intérêt ou pour gérer les positions de change.

#### Inventaires

Les achats de fournitures sont imputés à l'exercice au cours duquel ces achats ont lieu, et la valeur des inventaires à la fin de l'exercice n'est pas comptabilisée, car elle est jugée négligeable. L'Université n'exploite pas de librairie, et ses services alimentaires sont donnés à contrat au secteur privé.

#### Immobilisations

Les immobilisations acquises par l'Université sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé, alors que celles qui sont reçues en dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande à la date du don. Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative, laquelle est établie comme suit :

Immeubles et améliorations	60 ans
Terrain de stationnement	20 ans
Équipement et ameublement	10 ans
Équipement informatique et logiciels	5 ans

L'amortissement est comptabilisé dans le Fonds des immobilisations.

Les acquisitions relatives à la bibliothèque (livres, périodiques, vidéodisques numériques, disques compacts, etc.) sont cataloguées et imputées à l'exercice au cours duquel ces acquisitions ont lieu. La collection de livres rares, dont la plupart constituent des dons, est inventoriée et assurée; toutefois, ces livres rares ne sont ni comptabilisés à titre d'immobilisations, ni amortis. Une évaluation de la valeur des collections n'est pas disponible.

L'Université reçoit quelquefois des dons en nature qui sont comptabilisés comme équipement et ameublement à leur juste valeur lorsque ceux-ci peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Toutefois, ces dons en nature ne sont pas amortis. La valeur des dons en nature au 31 mars 2012 est de 126 000 \$.

---

# Université de Saint-Boniface

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

---

### 2. Sommaire des principales politiques comptables et des méthodes de présentation utilisées (suite)

#### Conversion de devises étrangères

Les montants relatifs à l'achat et à la vente de placements ainsi qu'aux revenus de dividendes et intérêts dans une devise étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires détenus dans une devise étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les pertes ou les gains réalisés ou non réalisés sur des placements détenus dans une devise étrangère sont comptabilisés sous la rubrique « Produits financiers » dans l'état des résultats.

#### Main-d'œuvre bénévole

Des bénévoles consacrent chaque année des centaines d'heures à collaborer aux programmes et aux activités de l'Université. Les états financiers n'en rendent pas compte, car malgré la valeur considérable de ce travail bénévole, il est très difficile d'en établir la juste valeur marchande.

#### Emploi des estimations

Selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur de l'actif et du passif en date des états financiers, et la valeur des revenus et des dépenses de l'exercice en cours. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations faites par la direction, au fur et à mesure que des informations supplémentaires seront disponibles.

#### Nouvelles prises de position en comptabilité

En décembre 2010, le Conseil des normes comptables et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ont publié les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif (OSBL). Les OSBL qui sont sous le contrôle du gouvernement suivront les normes comptables pour le secteur public, mais auront le choix d'y inclure les normes comptables courantes spécifiques aux OSBL avec des changements mineurs.

Les Conseils requièrent que les OSBL adoptent les normes comptables de leur choix pour les exercices débutant le 1er janvier 2012 ou après. La mise en œuvre avant cette date est autorisée. Les OSBL continueront d'appliquer les normes du *Manuel de l'institut canadien des comptables agréés – Partie V – Normes comptables en vigueur avant le basculement – jusqu'à la date de mise en œuvre officielle.*

L'Université a fait le choix de suivre les normes comptables pour le secteur public avec l'inclusion des normes comptables courantes spécifiques aux OSBL. Ce changement aura lieu pour l'exercice terminé le 31 mars 2013.

---

## Université de Saint-Boniface

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

---

#### 3. Encaisse

L'Université dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 3 000 000 \$ portant des intérêts au taux préférentiel de l'institution financière plus 0,25 % (3,50 % au 31 mars 2012). La marge de crédit est garantie par un contrat de sûreté général de premier rang sur les actifs de l'Université, sauf l'immobilier. L'Université n'utilisait pas sa marge de crédit en date du 31 mars 2012 ni au 31 mars 2011.

#### 4. Placements

	2012	2011
	000 \$	000 \$
Encaisse et marché monétaire	1 556	1 718
Titres à revenus fixes	13 018	12 069
Actions canadiennes	4 738	5 132
Actions étrangères - américaines	1 594	1 770
Actions étrangères - autres	1 964	1 262
	<b>22 870</b>	<b>21 951</b>

Les titres à revenus fixes portent des intérêts variant de 3,24 % à 7,10 % (de 3,05 % à 10,00 % en 2011) et viennent à échéance entre juin 2013 et juin 2108 (mai 2011 et juin 2108 en 2011).

Bien que l'Université ait des placements qui viennent à échéance dans moins d'un an, la direction a l'intention de réinvestir ces fonds directement. Pour cette raison, les placements sont regroupés dans la catégorie à long terme.

**Université de Saint-Boniface**  
**Notes afférentes aux états financiers**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

**5. Immobilisations**

	2012		2011	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
Terrain de stationnement	962	136	826	874
Immeubles et améliorations	30 524	8 486	22 038	11 157
Équipement et ameublements	6 620	4 353	2 267	1 580
Équipement informatique et logiciels	7 726	6 083	1 643	1 641
Construction en cours	-	-	-	9 780
	<b>45 832</b>	<b>19 058</b>	<b>26 774</b>	<b>25 032</b>

La construction du Pavillon Marcel-A.-Desautels a été complétée en automne 2011. Les coûts ont donc été classifiés dans les catégories courantes d'immobilisations et l'amortissement a été comptabilisé pour la première fois en 2012.

**6. Contributions reportées**

Les contributions reportées sont constituées des apports qui ont été reçus aux fins d'activités et de projets particuliers, qui n'ont pas encore été dépensées. Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évolution des contributions reportées :

	2012	2011
	000 \$	000 \$
Solde, au début de l'exercice	1 044	1 184
Apports reçus	2 433	2 224
Virements aux revenus	(1 192)	(2 364)
Changement net de l'exercice	1 241	(140)
Solde, à la fin de l'exercice	<b>2 285</b>	<b>1 044</b>

---

# Université de Saint-Boniface

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

---

### 7. Emprunt

L'Université a contracté un prêt au montant de 478 000 \$ dans le cadre du financement de son nouveau système informatique. Le prêt porte un taux d'intérêt de 0 % et est remboursable sur une période de 36 mois venant à échéance en février 2013. Au 31 mars 2012, le solde du prêt est de 146 000 \$ (305 000 \$ en 2011).

### 8. Obligations relatives aux avantages sociaux et au régime de retraite des employés

Les obligations relatives aux avantages sociaux futurs, sauf le régime de retraite, se rapportent aux assurances vie et invalidité et à l'assurance médicale et dentaire des employés et des employées. Il s'agit de régimes d'assurance privés dont les primes sont assumées conjointement par l'Université et ses employés et employées. L'Université administre en outre son propre régime d'assurance invalidité de courte durée, dont elle assume les frais de congés pour cause de maladie ou d'accident. Les dépenses relatives aux congés sabbatiques et d'étude du personnel enseignant sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel ces congés sont pris. L'Université comptabilise les congés annuels et administratifs à venir de tous les membres de son personnel.

À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011, à la suite de modifications apportées à la *Loi sur les prestations de pension* de la Province du Manitoba, l'Université a établi son propre régime de retraite à cotisations déterminées. La participation des employés et employées a donc changé du *University of Manitoba Pension Plan (1970)*, au nouveau Régime de retraite de l'Université de Saint-Boniface (« Régime »). À compter de cette date, les prestations accumulées au nom des participants dans le régime antérieur ont été transférées au présent Régime. L'Université verse des cotisations patronales, ce qui constitue sa seule obligation, car elle n'assume aucune responsabilité quant au rendement des placements effectués dans le cadre du Régime.

Le Régime est conforme à la *Loi sur les prestations de pension du Manitoba* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu* ainsi qu'aux règlements connexes. Le comité de retraite est responsable de l'administration du Régime. Ce comité est composé d'un membre avec droit de vote et de deux membres sans droits de vote élus par les participants au Régime ou nommés par le syndicat, selon le cas. L'Université de Saint-Boniface nomme au moins quatre représentants ayant droit de vote.

L'actif net disponible pour le service de prestation du Régime au 31 décembre 2011, sa fin d'année fiscale, a évolué comme suit :

	000 \$
Actif net disponible pour le service des prestations, 1er septembre 2011	21 190
Cotisations - Promoteur	275
- Participants	268
Revenu de placement net	200
	<hr/>
Actif net disponible pour le service des prestations, 31 décembre 2011	21 933

Les cotisations patronales pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 se sont élevées à 977 000 \$ (881 000 \$ en 2011).

---

# Université de Saint-Boniface

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

---

### 9. Engagements

#### Location d'équipement

L'Université est locataire de pièces d'équipement inhérentes à ses activités. Les dates d'expiration des contrats de location visés s'échelonnent sur les cinq prochains exercices financiers. Les loyers ainsi exigibles s'élèvent à moins de 122 000 \$ par année.

#### Auto-assurance

L'Université est membre du Mécanisme d'assurance réciproque pour les universités canadiennes (CURIE), une coopérative d'auto-assurance qui comprend 58 universités et collèges canadiens. CURIE assure les biens, la responsabilité civile et les risques d'erreur et d'omission de ses membres. Si les primes perçues et les réserves cumulées sont insuffisantes pour couvrir les dépenses et les réclamations des membres, l'Université pourrait se voir dans l'obligation de payer des sommes additionnelles.

### 10. Changement de présentation - chiffres comparatifs

Dans le souci de mieux refléter les restrictions associées aux dons reçus, un changement de présentation a été fait dans les états financiers. Une nouvelle colonne a été ajoutée pour présenter les fonds affectés. Ces fonds résultent du regroupement des fonds grevés d'une affectation d'origine interne, autrefois présenté dans le fonds de fonctionnement général, et des fonds grevés d'une affectation d'origine externe autrefois inclus dans le fonds de dotation. De par la nature de ces dons qui peuvent être utilisés dans leur intégralité, la séparation de ceux-ci du fonds de dotation dont le capital est maintenu à perpétuité reflète une meilleure présentation.

Outre le regroupement de fonds, aucun autre changement n'a été apporté aux états financiers. Les chiffres de l'année précédente ont été modifiés afin de refléter les changements apportés à la présentation de l'année courante.

**Université de Saint-Boniface**  
**Notes afférentes aux états financiers**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

**11. Soldes des fonds affectés**

	Affectations d'origine interne						Affectations d'origine externe Total 000 \$ (note 10)	2012 000 \$	2011 000 \$
	Bourses et prix 000 \$	Campagnes futures/ appariement de dons 000 \$	Projets stratégiques d'immobilisations 000 \$	Projets d'immobilisations 000 \$	Financement de programmes et services 000 \$	Affectations d'origine interne Total 000 \$			
Solde, au début de l'exercice	2 317	961	1 236	3 834	2 563	10 911	12 206	10 710	
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	381	1 738	
<b>Virements</b>									
Intérêts	39	16	23	71	44	193	193	214	
Allocations pour projets futurs	-	-	138	528	-	666	666	1 120	
Financement de projets	-	(52)	-	-	-	(52)	(87)	-	
Reclassification de restrictions	-	-	-	-	-	-	29	-	
Achats/transfert d'immobilisations	-	-	-	(189)	-	(189)	(1 387)	(1 576)	
	39	(36)	161	410	44	618	(586)	(242)	
Changement net de l'exercice	39	(36)	161	410	44	618	(205)	1 496	
Solde, à la fin de l'exercice	2 356	925	1 397	4 244	2 607	11 529	12 001	12 206	

---

# Université de Saint-Boniface

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

---

### 11. Soldes des fonds affectés (suite)

#### *Fonds grevé d'affectations d'origine interne*

Le fonds grevé d'affectations d'origine interne comprend des soldes de fonds non affectés du Fonds de fonctionnement général qui font l'objet d'une affectation d'origine interne par le Bureau des gouverneurs. Ce fonds est issu de provisions établies pour divers besoins, situations et événements connus et imprévus.

Une politique du Bureau régit la procédure relative à l'établissement, à la majoration et à la suppression de telles provisions et aux retraits qui en sont faits. Selon la politique en vigueur, les fonds d'affectations d'origine interne portent l'intérêt au taux annuel de l'indice des prix à la consommation de 1,7 % (2 % en 2011). Cette mesure vise à protéger les soldes contre les effets de l'inflation.

Les principales catégories et la nature des affectations d'origine interne sont les suivantes :

*Bourses et prix* - Les produits financiers générés par le solde de ce fonds sont destinés à augmenter le montant annuel disponible pour l'attribution des bourses étudiantes qui proviennent des fonds d'affectations d'origine externe, du Fonds de dotation ainsi que des subventions et des dons annuels.

*Campagnes futures de collecte de fonds/appariement des dons* - Ces fonds sont prévus pour suppléer, au besoin, aux ressources disponibles, dans le cadre de l'organisation d'une importante campagne de financement et au programme d'appariement de dons et de contributions.

*Projets stratégiques* - Ces fonds sont destinés à combler la différence entre les montants requis et les ressources disponibles dans le but de compléter des projets ou d'entamer des projets de nature stratégique mais de courte durée. Quoique non exhaustives, les catégories de projets suivantes ont été retenues :

- a) recherche : les fonds destinés à suppléer au Fonds de fonctionnement général pour effectuer les projets de recherche entrepris par les professeurs et les professeures;
- b) bibliothèque : les fonds destinés à suppléer au Fonds de fonctionnement général pour l'achat de matériel documentaire nécessaire dans le but d'appuyer l'enseignement et la recherche;
- c) recrutement, marketing, encadrement de la clientèle étudiante, soutien linguistique, programme de sécurité et autres projets de fonctionnement : les fonds destinés à suppléer, de façon ponctuelle, aux besoins de base dans une situation où les ressources disponibles sont insuffisantes.

*Projets d'immobilisations importantes* - Ces fonds sont destinés au financement des étapes préliminaires de projets d'agrandissement des espaces physiques de l'Université, à la contribution d'une partie des coûts en capital d'un projet ou à l'acquisition de futures immobilisations.

---

# Université de Saint-Boniface

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

---

### 11. Soldes des fonds affectés (suite)

*Financement de transition de programmes et de services* - Ces fonds sont destinés au maintien de certains programmes ou services pour une période de courte durée, touchés par une baisse dans le financement accordé par les gouvernements ou un retrait partiel ou total d'un financement donné.

#### *Fonds grevé d'affectations d'origine externe*

Le fonds grevé d'affectations d'origine externe comprend les dons reçus qui font l'objet d'une restriction par le donateur quant à leur utilisation mais pour lesquels le capital n'est pas maintenu à perpétuité. Ce fonds comptabilise les dons reçus pour des projets d'infrastructure tels que le Pavillon Marcel-A.-Desautels, des projets de recherche ou des projets futurs qui doivent encore être concrétisés. En 2012, un montant de 1 198 000 \$ a été transféré au fonds d'immobilisations dont 570 000 \$ (1 574 000 \$ en 2011) représentant la dernière tranche rattachée à la construction du Pavillon Marcel-A.-Desautels.

Dans le cadre de ses responsabilités fiduciaires, l'Université s'assure que tous les dons assujettis à des restrictions sont utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été reçus.

### 12. Fonds de dotation

Le fonds de dotation comprend, entre autres, les fonds de familles, de fondations et de corporations. Il comprend les dons assujettis à des restrictions des donateurs et dont le capital est maintenu à perpétuité. Le revenu de placement généré par ces fonds doit être utilisé en accord avec les diverses intentions exprimées par les donateurs, par exemple aux bourses et aux prix pour les étudiants et étudiantes. L'Université a établi une politique visant à préserver la valeur réelle de ces fonds. Le montant du revenu pouvant être dépensé est limité; et un montant est ajouté pour la préservation du capital. Le montant ajouté pour la préservation du capital peut varier d'année en année avec la variabilité des rendements annuels du capital investi, mais à long terme, l'intention est que ce montant viendra compenser l'effet cumulatif de l'inflation.

Dans le cadre de ses responsabilités fiduciaires, l'Université s'assure que tous les dons assujettis à des restrictions sont utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été reçus.

### 13. Gestion des risques financiers

L'Université, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, du marché et des variations aux taux d'échange. L'objectif de l'Université en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités.

---

## Université de Saint-Boniface

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

---

#### 13. Gestion des risques financiers (suite)

##### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque de perte couru par l'Université lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. L'Université est exposée principalement au risque de crédit au niveau des placements et des comptes à recevoir.

L'exposition maximale de l'Université au risque de crédit, qui ne tient compte d'aucune garantie ni d'autres améliorations des termes de crédit, est la suivante :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	000 \$	000 \$
Placements	22 870	21 951
Comptes à recevoir - subventions	1 202	1 670
Comptes à recevoir - droits de scolarité et autres	<u>659</u>	<u>879</u>
	<u>24 731</u>	<u>24 500</u>

Il y a concentration du risque au niveau des placements lorsqu'une portion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. Les énoncés de la politique et des procédures de placements de l'Université, qui sont revues chaque année, spécifient les placements admissibles ainsi que les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placements admissibles, de manière à réduire le risque. L'Université contrôle la santé financière de ses placements de manière continue avec l'aide de son comité de finances, de son sous-comité de placements et de ses conseillers en placements.

L'Université n'est pas exposée au risque de crédit significatif pour les comptes à recevoir – subventions parce qu'ils sont principalement recevables du gouvernement.

L'Université n'est pas exposée au risque de crédit significatif pour les comptes à recevoir – droits de scolarité et autres, puisqu'ils viennent d'une grande base de clients et que typiquement, le paiement est entièrement acquitté lorsqu'il est dû. L'Université a établi une provision pour créances douteuses qui représente son évaluation des pertes de crédit potentielles. La provision pour créances douteuses est fondée sur les évaluations et les hypothèses de la gestion concernant les conditions du marché courantes, l'analyse des clients et les tendances historiques de paiement.

##### *Risque du marché*

Le risque du marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et leur volatilité.

---

## Université de Saint-Boniface

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

---

#### 13. Gestion des risques financiers (suite)

Les titres négociables détenus par l'Université sont soumis aux risques du marché. La valeur de ces instruments financiers fluctuera selon l'évolution des cours du marché ou des facteurs influant sur la valeur des placements qui les sous-tendent, tels que les taux d'intérêt, l'indice des prix à la consommation, l'incertitude économique, les modifications législatives, et la conjoncture politique à l'échelle nationale et internationale.

##### *Risque de change*

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises étrangères se répercuteront sur la valeur, en dollars canadiens, de tout titre négociable détenu par l'Université. Ces fluctuations pourraient réduire, voire effacer, tout rendement obtenu sur des titres étrangers. La position de change pourrait accroître la volatilité des investissements étrangers par rapport aux investissements canadiens.